

## Décision n° 2018-03-071 portant nomination du Référent à l'Intégrité Scientifique au sein de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L1313-1, R1313-1 et R1313-18;

Vu le décret du 24 mai 2016 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, M. Roger Genet ;

Décide :

## Article 1er

Madame Armelle DEGEORGES, directrice du financement de la recherche et de la veille scientifique, est nommée Référent à l'Intégrité Scientifique au sein de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

## Article 2

La Direction des ressources humaines est responsable de l'application de la présente décision.

## Article 3

La présente décision sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 20 mars 2018.

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Dr Roger GENET